

COMMUNE DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

5

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Président,

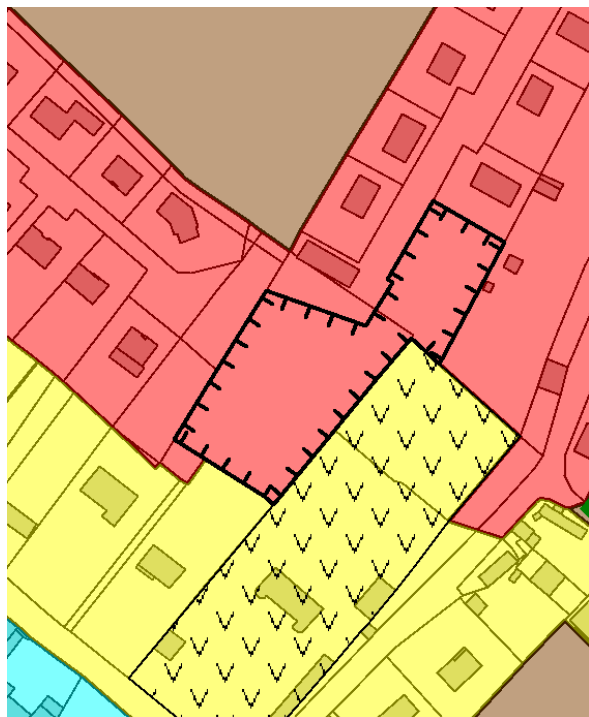
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Etudes et Conseils en Urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

I - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT RELATIVES A LA ZONE Ub

Des **principes** ont été définis de manière à accompagner la collectivité lors de la densification de la trame urbaine, dent creuse n°4 identifiée dans le diagnostic.



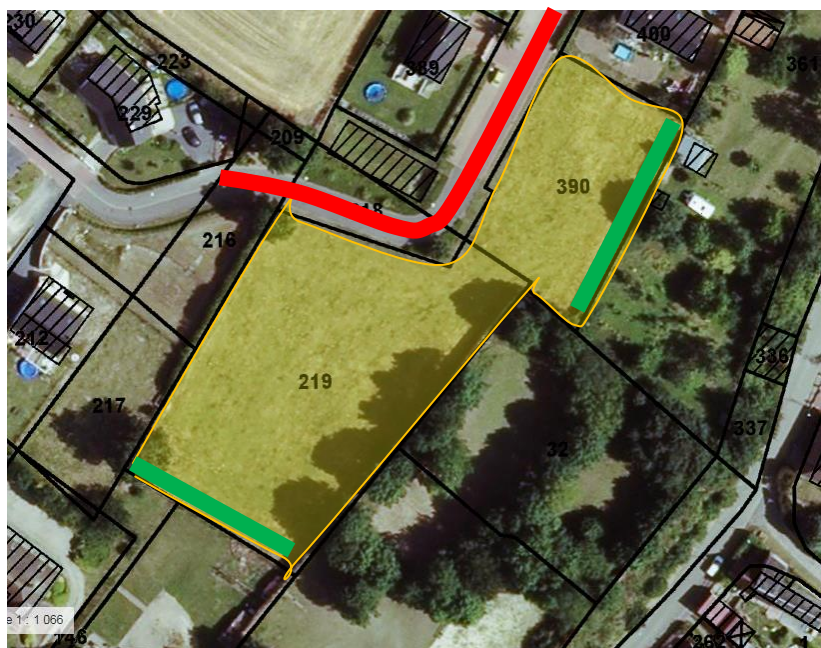
Extrait PLU et Source Géoportail


Les parcelles n°AB 219 et A 390 accueilleront de l'habitat. Elles représentent une surface totale de 3 932 m²

Chaque lot créé devra être desservi directement par la rue des Quatorze.

Une ceinture arborée sera à réaliser sur les faces Sud et Est des parcelles 219 et 390 sur une largeur de 5 mètres.

Une densité au minimum de 5 logements sera à respecter sur ces 2 parcelles. La typologie des constructions sera de type individuel ou collectif.

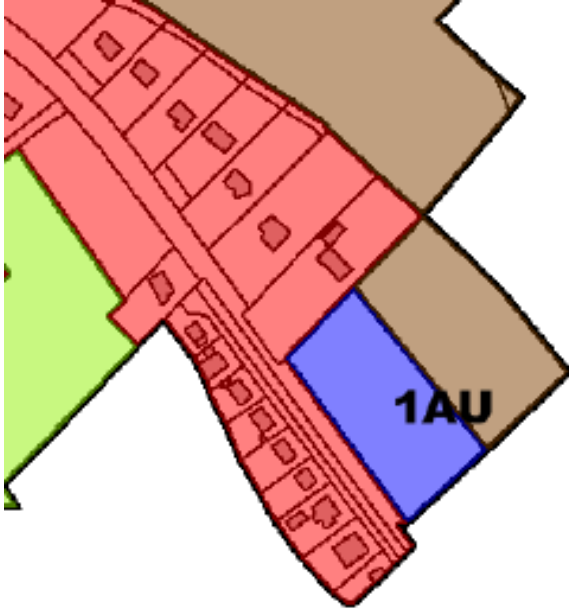


 Desserte directe des lots sur le rue des Quatorze

 Création d'une ceinture arborée de 5 m

II - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT RELATIVES A LA ZONE 1AU

Des **principes** ont été définis de manière à accompagner la collectivité lors de l'aménagement d'une zone d'aménagement, créée en entrée Est de la commune.



Extrait PLU et Source Géoportail

La zone 1AU représente une surface d'environ 0,55 ha à aménager à vocation d'habitat.



La parcelle n°190 accueillera de l'habitat.

Afin de renforcer le caractère d'agglomération de la traversée de commune, des accès individuels seront autorisés sur la RD 1015. La gestion de la sécurité routière devra être validée par le service gestionnaire.

Une densité au minimum de 5 logements sera à respecter sur cette parcelle. La typologie des constructions sera de type individuel.

Une structure paysagée devra être créée sur les limites Nord et Est afin d'intégrer visuellement les futures constructions et participer à l'intérêt qualitatif de l'entrée de commune.



➔ Desserte des futures parcelles depuis la RD 1015. Les entrées pourront être individuelles ou collectives.

■ ■ ■ Structure paysagée à créer

↔ Sens des façades des futures constructions : parallèle à l'axe de la RD 1015

Source Géoportail